

de déposé, appartenant à nos départements du Nord et de l'Est, s'est fondé pour proposer à la Chambre un retour aux prix fixés par le décret du 19 octobre 1860, dans les cinq zones où se vendait le tabac de cantine. Ces prix étaient échelonnés ainsi, à mesure qu'on s'éloignait de la frontière :

1 <sup>re</sup> zone	2 Fr. 50
2 <sup>e</sup> zone	3 Fr. —
3 <sup>e</sup> zone	4 —
4 <sup>e</sup> zone	5 —
5 <sup>e</sup> zone	6 —

Appliqué du 22 octobre 1860 au 6 mars 1872, ce tarif a été remplacé, à la suite de la loi du 29 février 1872, par des prix constituant une augmentation portée, suivant les régions, jusqu'à 150 0/0, tandis que, dans le reste de la France, la surtaxe n'était, sur cette dernière, que de 25 à 30 0/0. Le scarifiati de cantine ordinaire est vendu aujourd'hui par les débiteurs, suivant les zones, 3 francs, 5 francs ou 8 francs le kilo. Ce sont ces prix qui, laissant au bénéficiaire réalisés par la fraude une marge suffisante, ont déterminé les changements survenus dans les habitudes des consommateurs dans les départements frontières, et ont affecté sérieusement les résultats des ventes, au point de vue des quantités. Ce fait est reconnu par les directeurs, principalement dans les départements où la contrebande a pris une importance extraordinaire; pour eux, le moyen efficace entre tous pour combattre ces manœuvres, c'est celui qu'indiquent la logique et la raison, c'est un abaissement des prix qui enlève aux fraudeurs l'appât des primes considérables assurées à leur trafic par le tarif actuel de la régie. Ajoutez-y un remaniement de zones, dont le nombre, réduit depuis 1872, serait augmenté, de manière à permettre l'établissement d'une gradation lente des prix, depuis la frontière jusqu'à la région hors zones.

Voilà en quoi se résument les remèdes proposés par les directeurs contre la situation actuelle. C'est précisément là ce que demandent les députés qui ont pris l'initiative de la proposition dont nous parlons plus haut. On voit que, sans des points de détail, les réponses de l'Assemblée administrative ordonnée à ce sujet sont favorables à leur thèse.

CHARLES LÉFORT.

### Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

L'établissement des Tramways entre Roubaix et Tourcoing qui avait été suspendu, va enfin se compléter.

On travaille actuellement à prolonger la ligne qui se terminait à l'octroi de cette dernière ville, et dans trois semaines, les cars conduiront jusque dans Tourcoing les voyageurs de Roubaix, et vice-versa.

Le commerce amenant de nombreuses et quotidiennes relations entre nos deux villes, il n'est pas difficile de prédire à cette ligne, le plus grand succès. Depuis longtemps déjà le public s'étonnait de n'en pas voir la construction.

La Compagnie des Tramways se propose en outre, d'établir un service de transport de marchandise, sous peu.

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. l'abbé Legrand-Josson, décédé subitement hier soir, au collège de Marœuil-en-Brouil.

On sait qu'avant d'entrer dans les ordres, M. Legrand-Josson avait appartenu à la magistrature. Il était à la fin du règne de Louis-Philippe, substitut du procureur du Roi à Lille.

On nous écrit : « Ce ne sont pas seulement les rues généralement plus fréquentées qui ont pavé et illuminé dimanche, mais encore celles qui par leur situation excentrique ou l'état moins satisfaisant de la voirie ne voient guère que des personnes qui les habitent. Les cités ouvrières elles-mêmes où on ne met le pied que par nécessité ou charité, ont pris leur part modeste à la joie générale. A coup sûr, c'est bien l'esprit de foi qui inspire des manifestations dont plusieurs auront échappé ainsi aux yeux de la foule. Aussi nous sommes heureux de signaler dans cet ordre de faits et dans le quartier des P. P. Récollets, l'ornementation et l'illumination des rues de la Basse-Messure, des Récollets, du Beau-Chêne et du Sentier du local de la société flamande de la Sainte-Famille ; et dans ces rues, les cours Pollet et Clabaut. »

Le gymnase Braquet, auquel on vient de donner une nouvelle disposition, est terminé. Son organisation est complète, et tout est préparé d'une manière commode et agréable. La salle de gymnastique est haute; le plafond très-solide où sont attachés les agrès, est en forme de voûte; une galerie supérieure destinée à recevoir les personnes désireuses d'assister aux exercices, règne autour de la salle; on y monte par un escalier tournant. Les agrès sont bien disposés et nombreux; le terrain bien établi; en somme, rien ne manque, de tout ce qui doit constituer une belle et bonne salle de gymnastique, et mille éloges sont dus à M. Braquet, pour les efforts qu'il a faits, et le goût qu'il a déployé, dans les préparatifs de ce gymnase municipal.

Les exercices ont lieu tous les deux jours, à 8 heures 1/2 du soir. Pour les classes d'honneur, ils ont commencé hier. Aujourd'hui, ce sont les cours libres qui alternent avec les cours des écoles municipales.

En faisant la visite des malles et bagages arrivés par l'express de Paris, 10 h. 40 du soir, dimanche, le vérificateur des douanes trouva dans un colis un bois de fusil, et demanda où était le canon.

— Je n'en ai point, répondit le voyageur.

En continuant la vérification, on découvrit non seulement le canon d'un fusil de calibre de guerre avec sa baïonnette, mais encore un revolver chargé à six coups.

Le vérificateur le prend pour l'examiner. A peine l'a-t-il en main qu'une détonation se fait entendre. Un coup venait de partir, et la balle allait se loger à l'extrémité de la salle de visite après avoir passé au milieu de nombreux voyageurs.

Un peu remis de l'émotion causée par cet événement qui avait attiré le commissaire de police, le vérificateur continue ses perquisitions, il ouvre une nouvelle caisse appartenant au même voyageur. Un second pistolet y est découvert.

Le voyageur s'en empare immédiatement, et le glisse dans son pardessus. On le lui retire.

Puis, le commissaire fixant ses regards sur le quidam, en homme expérimenté, et qui connaît son métier, lui dit : « Je vous ai vu dans mon cabinet il y a environ deux ans. Vous avez habité Lille ? »

— Oui, monsieur.

— Au nom de la loi, je vous arrête, comme porteur d'armes de guerre.

L'individu arrêté se nomme Muller. On dit que c'est un Prussien.

Le gouvernement belge donne mille francs pour l'arrestation d'un malfaiteur dont le signalement paraît assez bien répondre à celui de l'individu arrêté, qui a dit se nommer Léon Muller, vingt-quatre ans, garçon brasseur, du duché de Nassau. Si c'était bien le criminel recherché, nous pourrions que féliciter les agents de cette bonne aubaine.

On procède en ce moment à la démolition du Château du Bailly, à Tourcoing. Dans quelques jours, il ne restera plus que le souvenir de l'antique manoir des seigneurs de Tourcoing.

La température sénégalienne annoncée par l'astronome Nick, se fait sentir depuis deux jours.

Les douaniers ont belle besogne, et les arrestations se multiplient. Hier, il s'en est opéré deux.

La première à Pont-à-Marcq, où un fraudeur nommé Flamand a été saisi, porteur de 22 kilos de tabac belge.

La seconde à Grimont, sur une jeune personne nommée Rosalie Carlier, dont les poches contenaient la marchandise illicite.

On signale un phénomène curieux de l'orage de vendredi. Il paraît qu'aux environs de Hem, la foudre serait tombée sur un chêne dont elle n'aurait fait qu'enlever l'écorce.

Une foule de personnes rassemblées dimanche soir, devant une maison de la rue des Fossés, au Pile, a été témoin d'une scène presque tragique.

Un jeune fondeur, âgé de 22 ans, nommé Théophile M..., venait de rentrer au gîte, dans un état d'ivresse des mieux conditionnés. Au domicile paternel, il avait trouvé les auteurs de ces jours, dans le feu d'une violente querelle, et se mettant du parti de sa mère, il s'était précipité sur le pauvre père M..., qu'il avait saisi par les cheveux, et traîné sur les escaliers jusqu'à la porte de la rue.

Un agent s'avança pour mettre fin à la lutte, alors le jeune furieux, abandonnant son père, s'en prit à l'agent dont il lacra l'uniforme. Après avoir envoyé requérir du renfort, on s'empara de Théophile ainsi que de la mère, et ils furent conduits à la prison municipale.

Voici des détails complémentaires sur la tentative de suicide qui a vivement ému Wazemmes samedi dernier : M. Duyck, l'auteur de cette tentative, est un ouvrier laborieux et de bonne conduite, possesseur de quelques économies. Rien ne motivait un acte de désespoir de sa part. Il a agi dans un accès de folie que faisaient prévoir d'ailleurs ses propos et son attitude dans la matinée de samedi.

On lui a attribué l'incendie qui a précédé sa tentative de suicide. Un des sapeurs qui sont les premiers entrés dans la chambre de Duyck nous rapporte au contraire qu'il l'a trouvé un peu à la main s'efforçant d'éteindre les flammes qui envahissaient la cage de l'escalier. Seulement, il semblait effaré et se plaignait amèrement des gens qui lui en voulaient. Il se croyait menacé, poursuivi, en un mot se trouvait en proie au délire de la persécution. Aussi à peine avait-on eu le temps de s'écartier qu'il prit un simple couteau de poche et parvint à se scier le larynx.

Malgré la gravité de sa blessure, on nous dit que l'on espère le sauver.

Le 1<sup>er</sup> juin, J. Haussy, d'Haynies, alla se plaindre aux autorités locales qu'en revenant, la veille, vers neuf heures du soir, sur le chemin de Vieux-Mesnil à Pont-sur-Sambre, il avait été attaqué par des individus qui lui avaient pris sa bourse contenant de 8

à 10 francs et ensuite porté plusieurs coups de couteau.

Ses vêtements, en effet, étaient percés en cinq ou six endroits, mais les malfaiteurs avaient frappé si mollement, que le plaignant n'avait pas reçu une égratignure; on procéda à une minutieuse enquête qui démontra qu'Haussy avait simulé une attaque nocturne et l'enlèvement de son portefeuille pour essayer de justifier la dissipation de son argent dans les cabarets. Cet individu a été arrêté.

**État-Civil de Roubaix** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 2 juin. — Arthur Janssens, rue Stéphenon. — Léon Vanmullem, rue Stéphenon. — Léon Vercauteren, au bas de l'enfer. — Louis Poppe, rue Pellart prolongée. — Gustave Turpin, rue d'Inkermann. — Pierre Pouilly, sentier du Ballon. — Orlélie Doroubaix, rue Jacquart. — Apolline Heulst, rue de la Barbe d'or prolongée. — Henri Dathoit, rue de Lille. — Irma Bakelandt, rue des Ogiers, 164. — Henri Deschamps, rue d'Henri.

De 3 juin. — Philippe Vancausbroeck, rue de Arto, 35. — Amélie Conne, rue de Récollets, 1. — Emma et Zulma Laureys, jumelles, rue de la Lys, 25. — Théophile Maes, rue de France. — Arthur Renard, rue d'Alma. — Philémon Batters, rue Bernard. — Julien Wecker, rue Delattre. — Georges Frapper, rue de Lille.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS** du 2 juin. — Pierre Cocheteux, 65 ans, ourdisseur, rue des Aris prolongée. — Marie Fraignac, 1 an, Grande-Rue, 51. — Pouilly, présenté sans vie, sentier du Ballon. — Léon Mesurel, 24 ans, restaurateur, rue St-Antoine, 65. — Anne Vienne, 68 ans, ménagère, rue des Fondeurs, 12. — Carotte, présentée sans vie, rue des Longues-Haies. — Louis Poquet, 3 jours, rue de la Perche, 44. — Aloïse Kous, 20 ans, apprentie, Hôtel-Dieu. — Victor Mahieu, 37 ans, rue de la Redoute. — Marie Monnier, 50 ans, ménagère, rue du Gros-Saule. — Vital Brouways, 62 ans, tisserand, rue des Fondeurs. — Hermance Delagen, 3 ans, rue de Solferino.

**PUBLICATIONS** de MARIAGES du 3 juin. — Pierre Léon, 27 ans, teinturier et Marie Bernard, 25 ans, journalière. — Camille Vandenhende, 29 ans, sans profession, et Victoire Carpentier, 40 ans, épicière. — Raymond Deschamps, 25 ans, peigneron, et Juliette Fourès, 23 ans, journalière, Jules Cronst, 28 ans, directeur Granarod, 21 ans, profession. — Joseph Balcaen, 29 ans, pâtissier, et Elise Bersout, 21 ans, sans profession. — Charles Segers, 27 ans, tourneur en cuivre, et Barbe Engels, 29 ans, ménagère. — Joseph Steylaerts, 48 ans, tisserand, et Jeanne Paillet, 23 ans, ménagère. — Jean-Baptiste Diekens, 26 ans, employé, et Esther Cottelier, 19 ans, sans profession.

**État-Civil de Tourcoing** — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 juin. — Henri Vandooorne, rue des Angès. — Philomène Vandemoubrouck, au Chêne-Houpline. — Sophie Brouways, rue de France. — François Chatelet, rue du Chêne-Houpline. — Hortense Lelong, rue Motte.

**DÉCLARATIONS DE DÉCÈS** du 4 juin. — Germaine Tach, 4 mois, au Brion-Pain. — Marcelin Sloves, 8 mois, rue St-Pierre, 11. — Marie Dancoway, 68 ans, 6 mois, épouse de Jean Driessens, rue du Chêne-Houpline. — Marie Hippens, 15 ans 10 mois 20 jours, rue du Chêne-Houpline. — Marie Rooms, 21 ans 2 mois, rue Fin de la Guerre. — Adélaïde Roussel, 55 ans 3 mois, épouse de François Tonnell, à la Croix-Rouge.

**MARIAGES** du 4 juin. — Damien Trenteaux, 42 ans, fossoyeur, et Hermance Bourgeois, 34 ans, sans profession. — Victor Tiberghien, 26 ans, homme d'équipe et Adèle Leclercq, 20 ans, couturière.

**UNOIS FORTUNÉS ET OMBES** — Un obit remarquable anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église de Doriennes, le mercredi 6 juin 1877, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Ferdinand-Maurice Mazingue-DARAS, médecin-vétérinaire, décédé à Roubaix, le 22 juin 1873, dans sa 44<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 7 juin 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Madame Marie-Sophie-Placide ERNOULT, décédée à Roubaix, le 1<sup>er</sup> juin 1876, dans sa 43<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

**LETRES MORTUAIRES ET D'OBIT** — Impression Alfred Roboux. Avis gratis dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien).

**AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES** (Dépêche de l'Observatoire de Paris) Pour le 4 juin, à huit heures du soir, hauteur du baromètre : Dunkerque, 760 ; Paris, Lorient, Toulon, 764 ; Biarritz, 766. Nouvelle baisse de baromètre en Angleterre. Hausse en Gascogne. Une dépression passe sur l'Irlande, amenant un abaissement de la température. Vent d'est et Ouest. Ciel couvert ou pluvieux.

**Concours Colombophiles.** CHANTILLY, 3 juin : Lâcher 8 h. 1/4 temps superbe ; 1<sup>er</sup> Brunin, 8 h. 38 1/2 (Nouvelle Alliance) ; 2<sup>e</sup> Nylle, 9 h. (Epervier) ; 3<sup>e</sup> Brouways, 9 h. 01 1/2 ; 4<sup>e</sup> Ducatteau, 9 h. 01 1/2 ; 5<sup>e</sup> 6<sup>e</sup> 7<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> Marsy, 9 h. 02 ; 9<sup>e</sup> Dazin, 9 h. 03 (Union) ; 10<sup>e</sup> Grymouze, 9 h. 03 (Fouillon d'or) ; 11<sup>e</sup> Ducatteau, 9 h. 03 1/2 (Union) ; 12<sup>e</sup>, et 13<sup>e</sup>, Dazin, 9 h. 04 (Union) ; 14<sup>e</sup> Hazebrouck, 9 h. 04 (Union) ; 15<sup>e</sup> Brunin, 9 h. 04 1/2 (Nouvelle Alliance) ; 16<sup>e</sup> Vagnieux, 9 h. 05 (Epervier) ; 17<sup>e</sup> Verocquet, 9 h. 05 3/4 (Plume d'argent) ; 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, Dazin, 9 h. 05 (Union) ; 22<sup>e</sup> Nylle, 9 h. 06 (Epervier) ; 23<sup>e</sup> Laroux, 9 h. 06 (Abattor) ; 24<sup>e</sup> Moulard, 9 h. 06 (Petite Vierge).

Poules : 1<sup>er</sup> Brunin, 2<sup>e</sup> Nylle, 3<sup>e</sup> Brouways, 4<sup>e</sup> Marsy, 5<sup>e</sup> Dazin, 6<sup>e</sup> Grimouze, 7<sup>e</sup> 8<sup>e</sup> 9<sup>e</sup> 10<sup>e</sup> Dazin, 11<sup>e</sup> Brunin, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup> Dazin, 16<sup>e</sup> Nylle, 17<sup>e</sup> Moulard.

Dimanche 10 juin Châteaudun, organisé par la société Saint-Luc, Roubaix.

Dimanche 10 juin, Paris, organisé par la société la Colombe, Tourcoing.

Dimanche 10 juin, Croix, organisé par la société le Faucon, Tourcoing.

Dimanche 10 juin, Orléans, organisé par la société l'Hirondelle Valenciennaise à Anzin.

Dimanche 10 juin, Chartres, organisé par la société la Rapide à Mouscron.

**Faits Divers** — Le cinquantième anniversaire de l'épiscopat de Pie IX a été célébré à Paris, avec beaucoup de solennité. A dix heures et de nuit, une messe pontificale a été célébrée à Notre-Dame, par le nonce du pape, Mgr Méglia, en présence du cardinal-archevêque de Paris, et de MM. Lecourtier et Ravinel anciens évêques de Montpellier et de Troyes. A cinq heures, à l'issue des vêpres et du salut solennel, a eu lieu l'assemblée générale de tous les cercles catholiques. Puis le nonce a donné la bénédiction papale.

L'Hôtel de la nonciature était brillamment illuminé. Les armes du pape se détachaient en lumière sur la façade. Plusieurs journaux du département ont paru la veille du 3 juin avec des encadrements artistiques et ont publié des adresses de félicitations au Pape. Ce sont : le Pas de Calais, d'Arras, l'Émancipateur de Cambrai, l'Impartial du Finistère, la Gazette de Nîmes, la Gazette du Midi, l'Écho de la province, le Citoyen de Marseille.

— Sur tous les points de la France, les processions de la Fête-Dieu se sont accomplies sans aucun incident fâcheux et au milieu des manifestations du respect de la piété populaires.

— M. le maréchal-président et M<sup>me</sup> la duchesse de Magenta sont partis, hier matin, pour leur château de La Forêt, où ils doivent passer la semaine. Ils étaient accompagnés du colonel de Broye.

— La reine de Hollande est morte, dimanche matin, à onze heures. La reine Sophie Frédéric-Mathilde, sœur du roi de Wurtemberg issue du premier mariage de feu le roi Guillaume 1<sup>er</sup> de Wurtemberg avec Catherine Pavloïna, fille de l'empereur de Russie Paul 1<sup>er</sup>, n'avait pas encore cinquante-neuf ans. Mariée le 18 juin 1839 à Guillaume III, elle a eu de lui deux fils : le prince Guillaume d'Orange, né le 4 septembre 1840, et le prince Charles-Henri Frédéric, né le 25 août 1851.

— M. de Vogué, ambassadeur de France à Vienne est arrivé hier matin à Paris.

— On croit que l'affaire de M. Bonnet-Duverdier sera jugée très prochainement, peut-être dès vendredi prochain.

— Le Réveil d'Alger annonce que son administrateur-gérant vient d'être appelé chez le juge d'instruction, à la requête des trois évêques de l'Algérie, pour injures et diffamations envers le préfet.

— Les journaux d'Orléans annoncent la mort de M. Arthur Berryer, fils de l'illustre orateur. — M. Arthur Berryer, est mort au château d'Angerville-la-Rivière. Il était âgé de cinquante-huit ans. Le Figaro dit que M. Berryer s'est empoisonné avec de l'opium.

— Un violent incendie a éclaté, dimanche, dans une boulangerie de la rue de la Hotoie, à Amiens. Le boulanger n'a pu se sauver qu'à grand-peine avec sa femme et ses deux jeunes enfants, à demi asphyxiés. Un garçon boulanger a péri; on a retrouvé son corps entièrement carbonisé.

Rien de la maison n'a subsisté. Elle n'est plus qu'un amas de décombres. Ses malheureux propriétaires n'ont pu sauver ni un livre, ni une pièce d'argent.

— Moyaux est parti hier à deux heures de l'après-midi pour Saint-Martin de Ré, d'où le prochain transport l'em mènera en Nouvelle-Calédonie. Le condamné a manifesté une grande colère contre la décision qui l'éloigne de Paris quelques jours à peine après son jugement.

Ses dernières paroles ont été des menaces haineuses contre sa femme. Godefroy partira dans le courant de la semaine pour la même destination. Autant Moyaux était violent durant ces jours derniers, autant Godefroy paraît calme.

— Encore un assassinat commis par des braconniers. Samedi matin, vers trois heures et demie, comme le jour commençait à poindre, le garde-chasse de M. Schlumberger, nommé Coulibeuf, aperçut dans les bois du château d'Autheux (près Rouen), un braconnier accroupi sous une porche, devant un terrier.

— Que faites-vous là ? lui cria-t-il. — Tu le vois bien, lui répondit l'individu.

Au même instant, Coulibeuf, assailli par derrière, reçoit sur la tête un terrible coup de canne plombée. Malgré la squeinets de l'attaque, et quoique aveuglé par le sang, il cherche à riposter. Une lutte effroyable s'engage alors entre lui et ses deux agresseurs. Enfin il est terrassé, roué de coups et foulé aux pieds.

Son chien, un énorme bull-dog, le défend avec rage et, gêné par ce nouvel adversaire, les deux braconniers vont être forcés d'abandonner une lutte qu'ils croyaient facile et que l'énergie inépuisable de Coulibeuf prolongeait depuis près d'un quart-d'heure. Enfin, un coup de canne met le chien hors de combat, et l'un des braconniers se précipite sur le malheureux garde et lui arrache son fusil en dépit de ses efforts désespérés.

Coulibeuf est désarmé, mis en joue, et le coup part; mais par un brusque mouvement, il se jette de côté, désarmant le bandit qu'il étreignait, et qui reçoit dans sa blessure une partie de la charge. Il est vivé une seconde fois, mais le coup rate. Le braconnier changeant aussitôt le fusil en massue, lui en assène des coups furieux tellement répétés et tellement violents que l'arme se brise à la naissance de la garde. Coulibeuf assommé, ne bouge plus.

Les assassins le croyant mort s'enfuient.

Le malheureux garde revint à lui ramené par le fratcheur du matin et par-

se à se traîner jusqu'à la maison d'un bûcheron, à un kilomètre de là. En arrivant sur le seuil, il tomba de nouveau évanoui.

— 4 juin. — La situation du pauvre garde est toujours très-grave. Il souffre cruellement de ses affreuses blessures. Toutefois on espère le sauver.

Le parquet met tout en œuvre pour découvrir ses assassins.

— Dans le village de Taunton, en Angleterre, plusieurs personnes tombèrent malades à la fois, présentant toutes les mêmes symptômes: des lignes bleues sur les gencives, des coliques, des pesanteurs de tête, etc. Le médecin de l'administration fut appelé. Il reconnut l'empoisonnement par le plomb. Mais comment avait eu lieu cet empoisonnement ?

L'analyse de l'eau et des aliments ne fit apparaître aucune trace de métal. On découvrit enfin que les familles où avait éclaté le mal faisaient toutes moude leur grain au même moulin.

Le médecin se rendit dans l'usine, examina le mécanisme et finit par s'apercevoir que le meunier, selon l'habitude des gens de son état, remplissait avec du plomb les trous causés par le frottement dans la pierre de ses meules.

C'était le premier grain moulu après cette opération qui avait absorbé des parcelles de plomb en quantité suffisante pour empoisonner une vingtaine de personnes.

— LES OBJETS PERDUS A PARIS. — Le public ne peut se figurer le nombre extraordinaire d'objets de toutes sortes qui, chaque jour, sont apportés à la préfecture de police. On pourrait certes ouvrir un immense bazar avec les vêtements, chapeaux, parapluies, que d'honorables gens viennent déposer au bureau des objets perdus.

Voici quelques chiffres se rapportant aux valeurs et aux objets précieux qui édifieront nos lecteurs sur ce sujet :

En 1875, il a été déposé 24,369 fr. 85 en or, en argent et monnaie, et 867,845 fr. 15 c. en valeurs, billets. — Bijoux en or et en argent, 1,496. — Pierres, perles fines, 824. — Montres en or 178. — Montres en argent, 145.

En 1876, il a été déposé 33,958 fr. 15 en or, argent et monnaie. — 578,579 fr. 48 en valeurs et billets. — 1731 bijoux en or et en argent. — 1878 pierres et perles fines. — 212 montres en or. — 161 montres en argent.

Quant aux parapluies, on n'en reconnaît pas le nombre exact, tellement il est considérable. Un dixième environ des objets de valeur sont réclamés et la proportion est encore moindre pour les autres objets. La plupart des déposants ont d'abord le soin de s'informer au bout d'un an et un jour, si ce qu'ils ont apporté a été réclamé, et de son côté, la préfecture prévient par lettre chaque personne qui ne se présente pas quand elle a le droit de devenir propriétaire de l'objet qu'elle a déposé ; elle fait même rechercher ceux qui ayant apporté une chose de valeur, ont négligé de donner leur adresse s'ils viennent à déménager.

En somme, le domaine, ne profite que dans une très faible proportion des valeurs confiées à la police. Pendant que l'un des chefs de bureau nous donnait ces intéressants renseignements, un sieur Froment, tripier, lui remettait une somme de 2,400 francs en billets de banque, qu'il venait de trouver dans le quartier de la Madeleine. De tels actes de probité méritent d'être signalés et on peut se convaincre, par les chiffres que nous exposons plus haut, qu'ils sont fort nombreux.

— UNE EPIDEMIE BIZARRE. — Les journaux chinois arrivés par le dernier courrier, annoncent que depuis quelque temps la manie de couper furtivement l'appendice Caudal des citoyens dans les rues de Pékin a pris les proportions d'une véritable épidémie et y cause une profonde émotion. Les mandarins, dit une lettre adressée au Celestial Empire ont fait annoncer publiquement qu'il sera alloué une récompense de 50 taels pour l'arrestation d'un des délinquants; mais cette annonce n'aura probablement aucun résultat utile, car les chinois sont convaincus qu'il y a à ce fait une cause surnaturelle.

On se rendra compte aisément de l'impression produite sur les esprits lorsqu'on aura connaissance de la croyance superstitieuse qui a cours parmi la population. La mort au bout de trois jours suit infailliblement la perte de cet ornement capillaire. On cite une foule de cas de décès dans ces circonstances et les témoignages sont tellement nombreux et concordants qu'il est difficile de ne pas croire. Il est probable que dans ce cas, la mort a été le résultat de la frayeur et de l'ébranlement occasionné dans l'organisme par ce sentiment exagéré, qui va ainsi au devant de la prédiction.

Il est très-commun, aujourd'hui, de voir dans les rues de la capitale, des hommes qui portent leur queue enroulée autour de la tête ou pendant par devant en passant par dessus l'épaule. Comme de juste, on distribue à profusion des charmes pour préserver de cet accident. Un chinois me présentait un jour un charme raconte un correspondant, et comme je lui disais que j'en possédais un meilleur que le sien, qui consistait à porter les cheveux à l'européenne, il me répondit : « mais alors on nous couperait les oreilles. »

Le correspondant à Pékin du Daily News de Shanghai assure que deux des palais ont été mystérieusement dépeuplés de leur appendice capillaire, et un semblable attentat commis dans l'enceinte sacrée des réserves

du palais, a contribué naturellement à augmenter le terreur publique. Les boutiques sont encombrées d'acheteurs qui viennent en foule chercher du charbon, substance indispensable pour la composition des filtres que tout le monde doit porter sur elle pour éviter un pareil malheur ; un grand nombre de Chinois s'osent même plus sortir de chez eux.

KERMESSES, de l'arrondissement de Lille du 10 juin. — Boucaux, Faches, Gruson Haaty, Lille (la fête cancale).

### Revue des Modes

La nouvelle à sensation en fait de modes c'est que la toile unie est déclarée de haute élégance, pour le costume d'été. Avis à nos personnes de goût délicat ! Et tant pis pour Oxford, les Zéphirs et toute la litanie d'toffes et cotonnades à rayures ou à carreaux dont l'éclectisme symphonique de couleurs paraît si joyeusement aux regards l'an passé. Aujourd'hui, il n'en est plus question ; c'est un succès abandonné au domaine public.

Il ne faut pas s'appesantir longtemps sur ce nouveau décret de la mode pour en tirer cette facile conclusion, que c'est à la broderie de plus exubérante que nous le devons. En effet, bien que nous raisonnions sur la toile unie d'un genre façonné, comme la berberie bretonne et autres, que d'utiliser celle-ci au profit de tissus bigarrés sur lesquels il ferait seul, sinon manqué.

La toile épaisse, en suivant toute la gamme des gris et bleus, se garnit volontiers bandes brodées faisant office de galons ; on complète le caractère par des volans bigarrés assortis, faits de même étoffe. Quant à l'inon uni, — ou à carreaux mignons, à rayures extrêmement fines, ce qui s'appelle beaucoup de l'uni, — on emploie, pour garnir, des volans festonnés à la grecque, c'est-à-dire à dents découpées en trois carrés. Chacun de ces carrés est brodé d'une nuance différente; si l'on a choisi le rouge, il y a trois tons de rouge allant du brun au clair et est garni de dentelle ou d'un effet orné d'une originalité très-agréable. Nous pouvons citer, comme exemple, une toilette en lin bleu ciel, festonnée ainsi de trois tons de rouge, puis garnie de rubans assortis aux tons unis; c'est fait joliment. On change cette disposition de dentelle en ajoutant une dentelle blanche ou un plissé mignon sous la broderie.

Il nous faut annoncer également à nos lectrices que le barège et la mousseline de laine des étoffes de l'ancien temps, sont réintroduits dans la mode; ne pas oublier le barège, qu'on ne peut le porter sans dessous de soie ou de percaline lustrée. C'est par excellence le tissu des jeunes filles, comme on revient au corsage à la vierge, rien ne pouvait mieux s'y appliquer.

Voilà comment, aujourd'hui, on entend le corsage; supposons qu'il s'agisse d'une robe de chambre. Le corsage, est parangonné à un soi ou jupe lustrée, est recouvert devant et derrière d'une forme précise en barège; il milieu du dos et des devants de cette dernière est froncé à la taille, par sept ou huit rangs de petites coutures qui se parangent l'eau et les bas de la taille, des boutons de métal de plus à peine sensibles. On obtient ce résultat en supprimant la couture du milieu du dos et en laissant un peu plus d'ampleur devant. Ce modèle, difficile à réussir, est charmant.

Comment ne pas arriver à faire un chapeau délicieux, d'aspect gai ou sévère, répondant au goût le plus capricieux d'une jolie femme, lorsqu'on a à sa disposition autant d'éléments qu'on possède la modiste parisienne ! Aussi manque-t-elle rarement son œuvre, il faut bien le reconnaître. Au surplus, elle conduit nos lectrices dans la maison de l'une de nos modistes les plus justement renommées; elles auront ainsi une idée exacte de ce qui constitue précisément la nouveauté de fait de chapeaux et de coiffures.

Nous avons assez parlé de fleurs depuis le commencement de la saison, pour passer sous silence le tirailleur qu'on nous montre. Les fruits, au contraire, doivent nous arrêter; ils sortent un peu du vulgaire; cerises, cassis, groseilles, raisins, font venir l'eau à la bouche, mais tout le monde les connaît; il n'est pas de même des prunes de Reineclaud, des fraises, des groseilles à maquereau, des manjarinas, des chamois. C'est chose toute à fait nouvelle. Notre cicérone nous montre à côté de ces jardins traités, une capote de paille (ou gros paille) noir qui nous rappelle le chapeau de madame de Sévigné, mais plus pleine de mérite. Elle est garnie d'un noué alacien, composé de six coques fuyant sur la calotte, en ruban satiné couleur prune de Monsieur; la naissance de ce noué est cachée sous une branche portant trois petites mandarines entremêlées de feuilles. Bride blanche sur le basinet, avec deux mandarines sur le côté; plissé très-serré de crêpe lisse et valenciennes sous le bavolo. Mentionnons en ruban assorti, sur le bord duquel s'aplatit un plissé de crêpe lisse, avec sa dentelle, et tour de tête semblable. Impossible de ne pas trouver ce modèle ravissant.

Voici maintenant tout un usage de diamants, bleus tendre, vert abîmés, etc., garnitures chénilles ou noigues, ces dernières un peu de vieillottes; puis, scintillant sur le tout, des tuiles lamées or ou argent, des dentelles de même genre, des dentelles brodées de